

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

-----  
VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20220825-12-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2022

Affichage : 24/06/2022

Séance du 25 août 2022

-----  
Convoqué le : 19 août 2022

Affiché le : 26 août 2022

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, MM. COMBE, HELLO, GAILLARD, LECLERCQ, Mmes COUTANCE, MORISSE -

Etaient excusés : M. COURSEAU (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mmes BEAUJOUAN (pouvoir donné à Mme VAL), ROUX (pouvoir donné à Mme STIL), VASSEUR (pouvoir donné à Mme PEIGNEY), MM. DACHER (pouvoir donné à Mme MAILLARD), BERTRAND (pouvoir donné à M. COLLETTE), NOURICHARD (pouvoir donné à M. HELLO), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), M. FOUACHE (pouvoir donné à M. LECLERCQ), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme MORISSE), M. BOUTIN (pouvoir donné à Mme COUTANCE). -

formant la majorité des membres en exercice

Madame PEIGNEY a été élue secrétaire.

-----  
Objet : Délibération n°42/2022 : OPERATION DE REVITALISATION URBAINE EN CENTRE-BOURG – Convention avec l'Etablissement Public de Normandie (EPFN) pour des études techniques

A la demande de Madame le Maire, Madame MAILLARD, Adjointe au Maire, présente le dossier.

Dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. Normandie 2022/2026, l'E.P.F. Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales et de leurs établissements publics.

A ce titre, la Collectivité a souhaité mobiliser le fonds friches pour réaliser les études préalables à la démolition des diagnostics techniques et des études pollution sur le site « SONEFI » à Saint Romain de Colbosc, dans le cadre d'un projet de logements collectifs et individuels avec espace paysager.

L'étude comprend :

- Les études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition dans le but d'apprécier la faisabilité et les coûts de désamiantage et démolition intégrant les diagnostics techniques (amiante et plomb, ...)

- Un diagnostic sur la pollution des sols et les éventuelles mesures de gestion à prévoir en lien avec les usages retenus pour le projet.

Ces prestations permettront d'affiner les estimations financières dans la perspective des travaux de démolition qui feront l'objet d'une programmation ultérieure, selon le dispositif en vigueur.

L'étude comprend :

- Les études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition dans le but d'apprécier la faisabilité et les coûts de désamiantage et démolition intégrant les diagnostics techniques (amiante et plomb, diagnostic PEMD,...)

- Un diagnostic sur la pollution des sols et les éventuelles mesures de gestion à prévoir en lien avec les usages retenus pour le projet.

Ces prestations permettront d'affiner les estimations financières dans la perspective des travaux de démolition qui feront l'objet d'une programmation ultérieure, selon le dispositif en vigueur.

L'enveloppe maximale allouée pour les études techniques s'élève à 80 000 € HT. Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :

- 30 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 30 % du montant HT à la charge de l'E.P.F. Normandie,
- 40 % du montant HT à la charge de la Collectivité.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la convention proposée par l'EPFN.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE la convention proposée par l'EPF de Normandie pour la réalisation des études techniques dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine en centre-bourg

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et jointe en annexe à la présente ainsi que toute pièce s'y rapportant.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Clotilde EUDIER

